



Colle en phase aqueuse, à Hautes Qualités Environnementales permettant de figer les granulats et paillages minéraux



La solution permettant de figer les paillages minéraux en espaces verts

Suivez notre actualité sur www.qualis-technologie.fr

 : contact@qualis-technologie.fr
 : 04 75 07 58 70

 **Qualis**®
TECHNOLOGIE

MINERALSPRAY USAGES & CARACTERISTIQUES	MINERALSPRAY est une solution d'entretien permettant de figer les granulats en entourages d'espaces verts, d'arbres ou en pied de bâtiment. Ces derniers sont souvent propagés avec les intempéries, le vent, les animaux ou encore l'entretien par souffleur à feuilles. MINERALSPRAY pourra être renouvelé 1 à 2 fois dans l'année en fonction du besoin et rendu souhaité <i>Composition : Colle en base aqueuse non solvanté</i>
CONDITIONNEMENT	Bidon de 20 litres (66 m²) ou 5 litres (15 m²) – Spray vaporisateur de 650 ml
DOSAGE	0,3 à 0,5 litres / m² (peut jaunir en cas de surdosage)
SUPPORT	Support propre et sec
APPLICATION	• Pulvérisateur manuel ou électrique • Application de préférence sur des granulats de granulométrie 0 à 12 mm • Ajuster le dosage en fonction de la surface à traiter
CONDITION DE MISE EN ŒUVRE	Minimum 15°C sans précipitation dans les 2 à 10 heures suivant l'application sur un support propre et sans poussière
NETTOYAGE DE L'OUTIL	L'outil de pulvérisation se nettoie à l'eau
ATOUS 	SOLUTION 100% RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT • Permet de conserver les granulats en place lors de l'utilisation du souffleur à feuille et lors des intempéries • Solution pour réduire le nombre d'intervention en entretien et nettoyage • Faciliter d'application • A base d'un liant à Hautes Qualités Environnementales • Conserver la drainabilité de l'espace traité • Idéal pour : entourages d'arbres, abords d'espaces verts, pieds de bâtiments, etc. • Matériau recyclable avec cycle de vie infini • Un bidon de 20 litres = 66 m² de surface traitée • Do It Yourself : Utiliser MINERALSPRAY pour figer des granulats de couleurs afin de créer des motifs, des espaces décoratifs, etc. • Peut légèrement jaunir en cas de surdosage sur granulats clairs

MISE EN ŒUVRE :



Pour toute information et/ou
présentation :

: **04 75 07 58 70**

Solution : **Mineralspray®** conditionné en bidon

Usage : Fixateur de granulats et copeaux en massifs et paillages pour surface non circulée

Conditions de stockage des bidons prêts à l'emploi :

- Stockage en intérieur à l'abri du soleil à une température comprise entre 5°C et 30°C.
- Utilisation après fabrication dans un délai d'utilisation optimale de 1 an.

Conditions météorologiques :

- Application et séchage par temps sec avec température extérieure comprise de préférence entre 15°C et 30°C
- Pas de précipitations prévues dans les 10 heures après application.
- Application hors période de gel potentiel.
- Application matinale conseillée

Support :

- Le support doit être sec et sans poussière

Application :

- Agiter avant emploi
- Utiliser Mineralspray® à l'aide d'un pulvérisateur manuel ou électrique.
- Vous pouvez également utiliser un arrosoir. Attention au surdosage.
- Pulvériser la solution sur la zone avec un dosage d'environ 0,3 à 0,5 litre par m² en fonction du besoin
- Un surdosage peut laisser apparaître un jaunissement sur vos granulats clairs.
- Temps de séchage : De 2h à 10h au-delà de 15°C sans précipitation
- Rincer et nettoyer le pulvérisateur à l'eau immédiatement après l'utilisation



Autres éléments à prendre en compte :

- Le vent peut avoir un impact sur le séchage.
- Pensez à couper l'arrosage automatique à proximité du chantier lors de l'application et de la phase de séchage.
- La rosée matinale et l'humidité de l'air peuvent faire augmenter la durée de la phase de séchage.

Fiche de Données de Sécurité

(Règlement REACH (CE) n°1907/2006 – n°2020/878)

1. IDENTIFICATION

1.1 Nom du Produit

MINERALSPRAY – Fixateur de graviers décoratifs

1.2 Type du produit

Colle aqueuse pour le collage de granulats.

1.3 Fabricant

Qualis Technologie
445, route de Tain
26600 Chanas-Curson
Tél : 04 75 07 58 70
contact@qualis-technologie.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59

Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement CLP (CE n° 1272/2008) relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

Conformément au règlement CLP (CE n° 1272/2008), le produit n'a pas besoin d'être classé ni étiqueté. En l'état de nos connaissances, ce produit ne nécessite pas une étiquette de danger.

2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) $\geq 0.1\%$ publiées par l'Agence Européenne des Produits

Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>. Se référer à la rubrique 3 pour identifier les substances concernées.

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

Le mélange ne contient pas de substances $\geq 0,1 \%$ présentant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280 : Porter des gants de protection et des lunettes de protection.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGREDIENTS

3.1. Substances

Non applicable

3.2 Mélanges

Ce produit est un mélange aqueux principalement composé des substances suivantes :

Substance non dangereuse :

- Nom chimique : Polymère en dispersion aqueuse
- Numéro CAS : Non disponible
- Numéro CE : Non disponible
- Classification (CLP) : Non classée
- Concentration : 40-60 %

Substance non dangereuse :

- Nom chimique : Eau
- Numéro CAS : 7732-18-5
- Numéro CE : 231-791-2
- Classification (CLP) : Non classée
- Concentration : 40-60 %

4. MESURES DE PREMIER SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.
NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas d'inhalation :

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

En cas de contact avec la peau :

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

En cas d'ingestion :

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin.

Garder au repos. Ne pas faire vomir.

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non inflammable.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser :

- eau pulvérisée ou brouillard d'eau
- mousse
- poudres polyvalentes ABC
- poudres BC
- dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie, ne pas utiliser :

- jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO₂)

5.3. Conseils aux pompiers

De la fumée peut se produire durant un incendie. Ne pas entrer dans le secteur de l'incendie sans avoir une protection adéquate. Les pompiers qui combattent un incendie devraient porter un appareil de protection respiratoire autonome avec un masque facial complet pour se protéger. Protéger le personnel des contenants qui risquent d'éclater, d'exploser ou d'échapper leur contenu. Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. L'utilisation de l'eau peut être utile pour refroidir les contenants exposés à la chaleur et aux flammes.

5.4. Elimination des résidus

Contenir et absorber avec une matière absorbante inerte. Ensuite, placer la matière absorbante dans un contenant pour élimination ultérieure (voir section 13). La matière absorbante contaminée peut présenter les mêmes dangers que le produit déversé.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les secouristes

Les intervenants seront munis d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée n'est disponible.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Prévention des incendies :

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandées :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Equipements et procédures interdites :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

Stockage

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.

Le sol des locaux sera imperméable et formera une cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Aucune donnée n'est disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN166.

- Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme EN ISO 374-1.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Type de gants conseillés :

- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))

- Néoprène® (Polychloroprène)

- Protection du corps

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Apparence	Liquide laiteux
9.2 Couleur	Blanc
9.3 Odeur	Légèrement aromatique
9.4 pH	9,5 ± 0,5
9.5 Viscosité	250 ± 50 mPa.s (ISO 1652)
9.6 Point d'inflammation	ne s'applique pas
9.7 Pression de vapeur (20°C)	23 hPa à 20°C eau
9.8 Densité relative	1,05 ± 0,05
9.9 Solubilité dans l'eau	Miscible en toutes proportions
9.10 Taux d'évaporation	<1

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Ne réagit pas dans les conditions recommandées et prescrites de manutention et de stockage.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et ; dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

10.4. Conditions à éviter

Eviter :

- le gel
- Température supérieure à 35°C

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée n'est disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

a) Toxicité aiguë :

Aucune donnée spécifique disponible pour le mélange. Les informations disponibles sur les composants ne montrent pas d'effets de toxicité aiguë préoccupants. Ce produit n'est pas classé comme dangereux pour la santé selon le règlement (CE) n° 1272/2008.

b) Corrosion/irritation cutanée :

Les essais réalisés sur des produits similaires ou les données des composants montrent que le mélange n'entraîne pas de corrosion ni d'irritation cutanée.

c) Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Les essais réalisés sur des produits similaires ou les données des composants indiquent que le produit ne cause pas de lésions oculaires graves ni d'irritation.

d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Le produit n'est pas connu pour entraîner des réactions de sensibilisation respiratoire ou cutanée.

e) Mutagénicité sur les cellules germinales :

Aucune donnée indiquant un effet mutagène pour ce mélange ou ses composants.

f) Cancérogénicité :

Le produit ne contient pas de substances classées cancérogènes selon les données disponibles.

g) Toxicité pour la reproduction :

Aucune donnée indiquant un effet toxique pour la reproduction pour ce mélange ou ses composants.

h) Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique :

Aucune donnée disponible suggérant des effets spécifiques sur les organes cibles pour une exposition unique.

i) Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition répétée :

Aucune donnée disponible suggérant des effets spécifiques sur les organes cibles pour une exposition répétée.

j) Danger par aspiration :

Compte tenu de sa nature physique, ce produit ne présente pas de danger par aspiration.

11.2. Autres informations

Ce produit est principalement composé d'eau et de polymères en dispersion. Sur la base des données disponibles, il n'y a pas d'effets toxicologiques préoccupants associés à ce mélange. Toutefois, un contact prolongé ou répété avec la peau ou les yeux peut provoquer une irritation légère par effet mécanique ou dessèchement. Aucune autre information significative ou effet différé n'a été identifié pour ce mélange.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

12.1.2. Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée n'est disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

Code déchet EU : 04.02.01

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport.

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

-

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

-

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

-

14.4. Groupe d'emballage

-

14.5. Dangers pour l'environnement

-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

-

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

-

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2022/692 (ATP 18)

Informations relatives à l'emballage :

Aucune donnée n'est disponible.

Restrictions appliquées en vertu du titre VIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006 :

Le mélange ne contient pas de substance soumise à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006 :

<https://echa.europa.eu/substances-restricted-under-reach>.

Précurseurs d'explosifs :

Le mélange ne contient pas de substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation

de précurseurs d'explosifs.

Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français :

N° TMP Libellé

84 Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel :

84 hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges; hydrocarbures halogénés

liquides; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques; alcools, glycols, éthers de glycol; cétones; aldéhydes; éthers

aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane; esters; diméthylformamide et diméthylacétamine; acétonitrile et

propionitrile; pyridine; diméthylsulfone, diméthylsulfoxyde.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible

16. AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Durée limite d'utilisation optimale : voir l'étiquette sur l'emballage (DLUO) / 12 mois maximum.

Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 2 :

H320 : Provoque une irritation des yeux

P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280 : Porter des gants de protection et des lunettes de protection.

Abréviations et acronymes :

REACH : Enregistrement, évaluation, Autorisation et Restriction des Substances Chimiques.

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK : Wassergefährdungsklasse (Water Hazard Class).

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.

SVHC : Substance of Very High Concern.